DESCRIPTIF DE FORMATION

LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ETRANGERES EN FRANCE

L'accès aux droits et aux prestations sociales des personnes étrangères en France est conditionné au motif de séjour et à la catégorie à laquelle elles appartiennent (ressortissant·e communautaire, ressortissant·e pays-tiers, BPI, etc.).
Cette journée propose un panorama des différents droits et des conditions d'accès.

Lundi 5 avril 2027
1 Journée

200€ pour les professionnel·les et services civiques,
Prix libre pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

Objectifs
Connaître le cadre législatif et règlementaire de la protection sociale
Identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères
Savoir informer et orienter une personne étrangère

Contenus
Principes généraux du droit à la protection sociale des personnes étrangères
La protection maladie
Les prestations familiales
Le RSA
La retraite
Les autres droits (logement, hébergement, éducation, compte bancaire, aide juridictionnelle, permis de conduire, etc.)

Prérequis
Avoir suivi la formation *Les fondamentaux du droit au séjour des personnes étrangères en France* ou justifier d'une formation ou activité équivalente

Intervenante :
Laetitia Mura,
juriste et formatrice

Public
Etudiant·es, bénévoles, volontaires en service civique et professionnel·les en lien avec le public étranger

Méthode
Apports théoriques, outils pédagogiques participatifs divers, échanges, cas pratiques

Lieu :
Chambéry (sera précisé lors de la convocation)

Inscription en ligne avant le :
26 mars 2027
https://www.addcaes.org/actions/formation/

Renseignements
04 79 72 43 49 ou contact@addcaes.org

Formation non qualifiante / non certifiante et n'ouvrant pas de droit à des poursuites d'études particulières.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773.
Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPI au titre de la catégorie « actions de formation »